

PacteClimat

But

La commune de Larochette a signé le contrat « pacte climat » dans le but :

- de renforcer le rôle exemplaire de la commune dans la politique climatique « Global denken – lokal handeln »
- de réduire les consommations énergétiques sur le territoire de la commune
- de réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la commune
- de promouvoir les énergies renouvelables
- de stimuler ainsi des investissements locaux et régionaux, des activités économiques et le marché de l'emploi
- de structurer sa politique climatique et énergétique

Principes

Le pacte climat se base sur l'European Energy Award, système de gestion de qualité, développé par des communes pour des communes, dans les domaines de la politique énergétique et de la protection du climat.

Ce modèle pragmatique et complet, adapté au contexte national, fait preuve d'une expérience de plus de 20 ans dans une dizaine de pays européens, entre autres en Allemagne et en Suisse.

Grâce à un catalogue de 79 mesures qui fait office de guide, la commune de Larochette est orientée efficacement vers une politique durable dans les domaines de la lutte contre les changements climatiques, de l'énergie et de la mobilité.

Ce catalogue est structuré en 6 champs d'activités :

- Aménagement du territoire et constructions
- Bâtiments communaux et équipements
- Approvisionnement et équipements
- Mobilité
- Organisation interne
- Communication et coopération

Un système de certification permet d'évaluer et de récompenser les efforts entrepris par la commune en fonction du catalogue cité.